

Protocole sanitaire prévention COVID-19

Accueil des parents :

Il est demandé aux parents de déposer leurs enfants en début de séjour puis de quitter l'enceinte de l'établissement dès que possible.

L'accès aux services administratifs sera possible sous la double condition du port du masque et de se passer du gel hydro alcoolique présent à l'entrée de l'établissement.

Les réunions de parents seront limitées en nombre et en fréquence. A toutes ces réunions, dans un souci de traçabilité, l'émargement des personnes présente est obligatoire

Toute demande de rencontre d'un membre du personnel ne sera possible que sur rendez-vous et uniquement si le sujet nécessite une prise de rendez-vous physique. Dans la mesure du possible il est demandé de privilégier les rendez-vous téléphoniques.

Port du masque :

Le port du masque est obligatoire pour toute personne se trouvant dans l'enceinte de l'établissement et en salle de cours.

Le masque pourra être retiré pour les séances de sport, l'usage du tabac, les repas, et une fois dans les chambres. Dans ces quatre situations il est impératif de respecter une distance suffisante.

Les enseignants pourront retirer leur masque pour les séances pédagogiques à la condition de respecter une distance suffisante d'au moins un metre

Bureaux accueil et service administratif :

Le port du masque est obligatoire dès que deux personnes se trouvent dans un bureau.

L'absence de port du masque par un membre du personnel pourra être sanctionnée par un rappel à l'ordre, un avertissement écrit, un refus d'accès sur le lieu de travail en cas de récidive.

Salle de cours :

L'accès aux salles de cours devra être précédé du passage sur les mains de gel hydro alcoolique.

Nous rappelons que le port du masque est obligatoire en salle de cours à l'exception de l'intervenant ou enseignant à condition qu'il prenne et conserve une distance d'au moins un mètre avec le premier élève ou étudiant.

Les salles de cours devront être aérées de 10h à 10h30, de 15h45 à 16h15, le soir après la dernière séance pédagogique

Les tables et chaises des salles de cours seront nettoyées tous les matins avant la première séance de cours, il est donc demandé aux élèves de ne rien laisser sur leur table.

Sanitaires :

Les sanitaires collectifs seront nettoyés tous les jours avant la première séance de cours

L'accès aux sanitaires est conditionné aux lavages des mains avant et après usage.

Les sanitaires des chambres seront désinfectés tous les vendredis, la chambre entièrement nettoyée. Les étudiants et les élèves devront repartir avec leurs affaires même s'il est prévu de revenir la semaine suivante.

Internat :

Le nombre de personnes par chambre est strictement limité à 3 personnes par chambre. L'usage des lits superposés est interdit en hauteur, les élèves seront placés tête bêche.

Les occupants de la chambre devront être d'un même groupe classe ou niveau

Chaque interne gère son linge sale, des sacs poubelles sont à leur disposition.
Les effets personnels doivent être dissociés

Les chambres devront être aérées tous les matins au moins 15 mn

Le masque pourra être retiré dans les chambres à condition de respecter une distance suffisante entre les occupants de la chambre

L'usage du sèche-cheveux est interdit

Economat :

L'accès à l'économat se fera individuellement en respectant lors de l'attente une distance de 1 mètre entre chaque personne

Tous les élèves seront contrôlés au niveau de la température corporelle tous les jours à midi. Si une personne a un relevé corporel temporel supérieur à 37,8, cette personne sera mise en isolement pour procéder à son évacuation. Son retour ne sera possible que sur attestation médicale.

En cas de maladie avérée la direction préviendra les autorités administratives et les autorités sanitaires. La liste des élèves ou apprentis de son groupe sera tenue à disposition des autorités sanitaires seules à décider de la suite à donner à l'événement.

La désinfection au gel hydro alcoolique est obligatoire avant l'accès à la salle

Les rangées de table devront avoir un espacement de 1 mètre 50

Le nombre d'élèves par table sera limité à 4 au lieu de 8

En fonction des semaines il y aura un, deux ou trois services

Un membre du personnel sera dédié uniquement à la mise en place et au nettoyage des tables et chaises, au dressage de la table, à la vaisselle. Cette personne sera également chargée de servir l'eau et le pain pour l'ensemble des tables ainsi que d'amener les plats pour que les étudiants puissent se servir.

Pour le petit-déjeuner, les brocs de lait et de café, le jus d'orange, le pain, ... seront mis sur les tables.

Aucun étudiant n'est autorisé à se lever durant le repas.